

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

SESSION 2020

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 1

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Durée de l'épreuve : 4 heures - coefficient : 1

Aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés.

En conséquence, tout usage d'une calculatrice est **INTERDIT** et constituerait une **fraude**.

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 10 pages numérotées de 1 à 10.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Nota bene : il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle. Ces éléments seront pris en compte dans l'évaluation.

BARÈME INDICATIF :

Analyse d'un dossier documentaire 10 points

Question problématisée 10 points

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

BASE DOCUMENTAIRE

- Document 1 : Contribution des principales branches d'activité à la valeur ajoutée en pourcentage de la valeur ajoutée.
- Document 2 : Une radioscopie du système productif français pour tenter de relancer la machine.
- Document 3 : Contribution des grandes variables de l'économie à la croissance du PIB français.
- Document 4 : Enquête sur les investissements dans l'industrie.
- Document 5 : Le dynamisme des investissements des entreprises ne se dément pas.
- Document 6 : Bilan d'activité 2018 : l'année de toutes les accélérations pour BPI France.
- Document 7 : Chiffres clés, Auvergne-Rhône-Alpes.
- Document 8 : La tentation du crowdfunding.
- Document 9 : La réglementation REACH.
- Document 10 : G7 : l'industrie textile très polluante s'engage pour l'environnement.

SUJET

D. SAS est une société en pleine expansion spécialisée dans la fabrication de tissus techniques. Fondée en 1984, l'entreprise est basée près de Lyon en plein cœur du couloir de la chimie et du textile.

Cette PME particulièrement dynamique est à la pointe de l'innovation. Elle veille également à investir régulièrement pour renouveler ses équipements : elle a ainsi pour projet de remplacer ses anciens métiers à tisser par de nouveaux plus performants, gagnant ainsi en productivité, tout en diminuant sa consommation énergétique dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Son développement se caractérise aussi par l'accroissement de son effectif : rien qu'en 2019, 6 nouvelles personnes ont été embauchées, portant l'effectif à 65 personnes.

L'entreprise a pour concurrents d'autres entreprises françaises, allemandes ou américaines, alors que les entreprises chinoises investissent également peu à peu les marchés des textiles techniques. Inscrite dans le jeu des échanges mondiaux, elle réalise d'ailleurs environ la moitié de son chiffre d'affaires à l'étranger.

Compte-tenu de cette compétition mondiale et des impératifs de transition énergétique, D. SAS est soutenue dans ses différents projets par Bpifrance, la banque publique d'investissement, mais aussi par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Lyon. De manière plus classique, elle a également recours aux banques pour financer ses investissements, recours facilité par un environnement de taux d'intérêt particulièrement bas.

Vous travaillez à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Vous devez préparer un entretien avec les dirigeants de D.SAS, et par ailleurs vous êtes sollicité(e) par votre direction pour préparer une conférence sur les enjeux d'une politique publique de soutien à l'innovation des entreprises.

DOSSIER 1 – ANALYSE D’UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (10 POINTS)

Votre mission consiste à préparer l’entretien avec les dirigeants de D.SAS pour les accompagner dans leurs projets d’investissement (documents 1 à 10).

Pour la réaliser, vous devez :

1. **Caractériser le système productif français.**
2. **Analyser la contribution de l’investissement des entreprises à l’activité économique.**
3. **Analyser les modes de financement possibles pour les PME.**
4. **Analyser les effets attendus de la réglementation européenne REACH sur les comportements des acteurs économiques.**

DOSSIER 2 – QUESTION PROBLÉMATISÉE (10 POINTS)

Votre mission consiste à rendre à votre direction une argumentation en vue de la préparation d’une conférence sur les enjeux d’une politique publique de soutien à l’innovation des entreprises.

Pour cela, vous devez répondre à la problématique suivante :

Les politiques de soutien à l’innovation des entreprises sont-elles toujours efficaces ?

Il est attendu en réponse à cette question une argumentation structurée s’appuyant sur le contexte, vos compétences et sur vos connaissances (théoriques et factuelles).

Document 1 – Contribution des principales branches d'activité à la valeur ajoutée en pourcentage de la valeur ajoutée.

Branches d'activité	1950	2018
Agriculture, sylviculture, pêche	17,5	1,8
Industrie manufacturière, énergie, autres	27,8	13,5
Construction	5,1	5,6
Services principalement marchands	36,5	56,8
Services principalement non marchands (éducation, santé, services sociaux)	13,1	22,3

Source : « Alternatives économiques HS n° 118 », novembre 2019.

Document 2 – Une radioscopie du système productif français pour tenter de relancer la machine.

[...] Dans le cadre du projet de Pacte productif lancé en avril par le président Emmanuel Macron, Bercy a fait tourner la machine à statistiques pour bien saisir l'évolution depuis vingt ans des paramètres vitaux de la production hexagonale. Cette radioscopie du « patient français » sera détaillée mardi matin au ministère de l'Économie, et appuie là où ça fait mal : le décrochage de l'industrie, la dégradation du commerce extérieur et le retard dans la course à l'innovation technologique.

« Beaucoup de choses ont été faites pour remettre la France dans la moyenne européenne sur l'impôt des sociétés ou le marché du travail, donnant des premiers résultats, il existe encore un effort additionnel à faire », juge-t-on à Bercy.

Le constat est patent quand on scrute le solde commercial. Excepté le succès continu à l'exportation de l'aéronautique, du luxe, des cosmétiques et surtout des vins et des spiritueux, c'est très compliqué. En deux décennies, le textile n'a pas remonté la pente, le déficit des produits électroniques ne fait que se creuser et l'automobile et les machines ne cessent de dégringoler. Même l'agroalimentaire, point fort historique du pays, chancelle : pour la première fois depuis 1945, la France importe plus de produits agricoles européens qu'elle n'en exporte sur le Vieux Continent !

« Nous dépendons de quelques grandes filières exportatrices. Le nombre d'entreprises qui exportent diminue, et 5 % des entreprises pèsent 90 % des exports », relève-t-on à Bercy, où l'on souhaite solidifier ces grandes filières (certaines comme l'automobile ou l'agroalimentaire sont en pleine révolution), voire soutenir la création d'autres. À cet égard, le nombre ridicule de sociétés tricolores dans le top 100 mondial des plus gros acteurs du numérique n'est pas très encourageant, l'Hexagone peinant à financer et commercialiser à grande échelle ses trouvailles. Ce n'est pas l'exemple de Drivy, un jeune expert de l'autopartage racheté par son concurrent américain, qui inciterait à penser le contraire.

Relocaliser des pans entiers de production dans de bonnes conditions environnementales permettrait en outre de faire diminuer l'empreinte CO2 réelle de l'industrie, ont relevé les experts de la Direction générale des entreprises. Si la courbe baisse, c'est parce que la France importe de plus en plus de produits manufacturiers. En réalité, si l'on tient compte de l'import, la consommation industrielle de gaz à effet de serre augmente régulièrement dans l'Hexagone.

Dans ce décor, le Pacte productif, discuté avec les différentes parties prenantes publiques et privées, doit aboutir au ciblage de quelques domaines d'avenir biens spécifiques. *« L'Allemagne s'est spécialisée sur l'industrie, le Royaume-Uni sur la finance et Israël sur l'innovation. Nous avons aussi un choix collectif à faire pour concentrer les dispositifs de soutien sur les secteurs à*

forte valeur ajoutée et à forte concurrence internationale », juge-t-on au ministère, où l'on entend maintenir la concurrence entre plusieurs acteurs dans ces secteurs-là. Comme dans les satellites. Un travail d'identification de ces filières pleines d'avenir à l'horizon 2025 ou 2030 est en cours, il a été confié au cabinet Roland Berger. Quand le document sera prêt, celui-ci sera soumis à des acteurs de l'économie française. « *Nous ne déciderons pas ça entre nous à Bercy* », sourit un fonctionnaire. Après cette phase de dialogue et de concertation, d'ici au début 2020, l'Élysée communiquera le résultat.

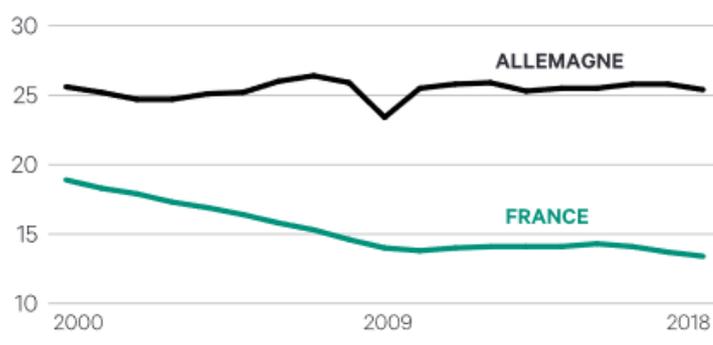
Quelques questions sont toutefois déjà sur la table. Au-delà de la nature des filières privilégiées, les 10 milliards du Fond pour l'innovation gérés depuis l'an dernier par Bpifrance sont-ils suffisants ? « *Il y a aussi l'éléphant dans la pièce, le sujet des impôts de production. Des discussions sont déjà engagées avec les collectivités* », souffle-t-on à Bercy.

Le gouvernement pourrait également utiliser l'arme de la commande publique pour réserver 50 % de ses achats dans les filières stratégiques à des produits européens, et aller plus loin dans le partage des pouvoirs avec les régions pour éviter l'éparpillement des compétences.

Source : « *Les Échos 2019* », DUPONT CALBO Julien.

Le retard industriel de la France se creuse

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée, en %



Document 3 – Contribution des grandes variables de l'économie à la croissance du PIB français.

	En milliards d'euros 2018	Contribution à la croissance du PIB en volume 2018
Produit intérieur brut (PIB)	2 353,10	1,7
Importations	755,6	- 0,4
Total des emplois finals	3 108,70	2,1
Consommation effective des ménages	1 628,80	0,6
Consommation collective des administrations publiques	190,6	0,1
Formation brute de capital fixe, dont :	537,9	0,6
- entreprises non financières	303,5	0,5
- ménages	126,4	0,1
- administrations publiques	79,9	0,1
Variations de stocks (contribution à la croissance)	14	- 0,3
Exportations	737,4	1,1

Source : « *Insee Première* » n° 1754, mai 2019, *Les comptes de la nation en 2018*.

Document 4 – Enquête sur les investissements dans l'industrie.

Répartition des motivations économiques des investissements (en %)

	Moyenne	2018	2019
	1991-2018	(constat)	(prévision)
Renouvellement	27	30	28
Modernisation, rationalisation	24	22	22
<i>automatisation</i>	11	8	8
<i>nouvelles techniques</i>	7	5	6
<i>économie d'énergie</i>	6	9	8
Extension de la capacité productive	16	16	17
Introduction de nouveaux produits	13	12	12
Autres (sécurité, condition de travail, environnement, etc.)	20	20	21

Source : Insee, enquête sur les investissements dans l'industrie

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4132543> – avril 2019, insee.fr (consulté le 1^{er} décembre 2019).

Document 5 – Le dynamisme des investissements des entreprises ne se dément pas.

Entre 2015 et 2018, les entreprises françaises ont augmenté leurs investissements de 3,7 % en moyenne et sur les douze derniers mois, la hausse atteint 4 %.

C'est l'un des moteurs les plus importants de l'économie française depuis 2015 et il est parti pour le rester encore quelques trimestres. « L'investissement des entreprises reste dynamique et résiste même mieux que prévu », constate Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee. Entre 2015 et 2018, les entreprises françaises ont augmenté leurs investissements de 3,7 % en moyenne et sur les douze derniers mois, la hausse atteint 4 %. La progression du PIB a pourtant ralenti entre temps.

Comment expliquer ce dynamisme qui ne se dément pas ? Première hypothèse, « le cumul du versement du CICE aux entreprises au titre de 2018 et de sa transformation en baisse de charges au 1^{er} janvier 2019 soutient ponctuellement le taux de marge des entreprises françaises et leur capacité d'autofinancement. Cette décision peut en partie expliquer la bonne dynamique de l'investissement, d'autant que les conditions de financement restent, elles, toujours très favorables », estime Julien Pouget. En effet, au deuxième trimestre, le taux de marge des entreprises était au plus haut depuis 2008 et la capacité d'autofinancement des sociétés françaises dépassait 100 %, ce qui signifie que ces dernières pouvaient théoriquement financer leurs investissements sans recourir à l'endettement.

Et en septembre, le taux moyen des crédits à l'équipement accordés aux entreprises était de 1,34 % seulement contre 1,41 % il y a un an, selon la Banque de France. Les économistes de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ont même calculé qu'en dépit d'une dette record, les intérêts nets versés par les entreprises françaises se situaient à un niveau historiquement bas. L'an passé, la charge d'intérêts nets des entreprises représentait 0,8 point de valeur ajoutée contre 4,3 points en moyenne il y a dix ans.

Ensuite, le déterminant principal de l'investissement, l'anticipation que font les chefs d'entreprise de la demande future, résiste malgré le ralentissement mondial. Interrogés le mois dernier par

l'Insee, les industriels français s'attendaient à des perspectives certes moins optimistes mais qui restent à peu près dans leur moyenne de long terme.

Enfin, il semble que les entreprises françaises aient commencé leur mue vers l'économie numérique, les investissements en logiciels étant très dynamiques depuis plusieurs années. Dans une étude pour le centre de réflexion « La Fabrique de l'industrie » parue l'an dernier, l'économiste Sarah Guillou remarquait ainsi que « les efforts d'investissement en logiciels [avaient] connu une forte croissance en France à partir de 2009 (+ 30,3 % entre 2009 et 2015, contre + 13,1 % en Allemagne) ». De quoi laisser espérer que la politique de l'offre fonctionne à terme et entraîne une montée en gamme du tissu productif hexagonal. [...]

Source : « Les Échos, 2019 », DE CALIGNON Guillaume.

Document 6 – Bilan d'activité 2018 : l'année de toutes les accélérations pour BPI France.

L'année 2018 a été marquée par l'accentuation de l'action de Bpifrance en financement et fonds propres pour les TPE, PME et ETI de La *French Fab* et de la *French Tech*, et un passage à l'échelle supérieure pour les programmes d'accompagnement des dirigeants.

Garantie, financement, international, innovation, investissement, accompagnement, partenariats régionaux... 2018 a de nouveau été une année record au service du financement de l'investissement et de la croissance des PME et ETI :

- Année record en financement (+ 11 %), avec 7,5 Md€ de crédits à l'investissement (+ 8 %) et 10,4 Md€ de financement court terme (+ 13 %)
- Légère baisse du financement de l'innovation à 1,2 Md€ (-10,2 %)
- Année record pour l'investissement direct dans les PME (+ 59 %)
- Deuxième année exceptionnelle en fonds de fonds (près d'1 Md€ souscrit dans les fonds partenaires)
- Percée des produits exports PME et ETI, et hausse de 10 % du nombre de bénéficiaires
- 80000 entreprises financées.
- 500 entreprises en cours d'accélération dans les accélérateurs PME et ETI (+ 77 %)

[...] 2018 a été une année record au service du financement de l'investissement et de la croissance des PME et ETI. L'activité de fonds propres a permis la mobilisation en 2018 de 2 Md€ en intervention directe au capital des entreprises et au service de l'écosystème des fonds d'investissement français, après une année 2017 exceptionnelle, fortement marquée par un investissement de 1,9 Md€ au capital de PSA.

L'activité Export enregistre en 2018 une croissance de 10 % du nombre de PME et ETI accompagnées, marquant le tournant pris vers une plus grande démocratisation des outils publics de financement de l'export. [...]

Source : [Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr) ; <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Bilan-d-activite-2018-l-annee-de-toutes-les-accelerations-pour-Bpifrance-45478> (consulté le 1^{er} décembre 2019).

Document 7 – Chiffres clés, Auvergne-Rhône-Alpes.

8 très grandes infrastructures de Recherche sont implantées en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi les points forts de la recherche, on peut notamment citer la santé et les biotechnologies, les sciences physiques, l'environnement, les nanotechnologies, la chimie et les matériaux, l'énergie, le numérique, les sciences pour l'ingénieur. 37450 chercheurs travaillent dans les centres régionaux de recherche publics et d'entreprise. Au cœur d'un tissu économique dense, une trentaine de pôles de compétitivité et clusters innovent dans les domaines d'excellence de la région : 14 des 56 pôles de compétitivité labellisés au plan national sont implantés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit le niveau le plus élevé au plan national.

La dépense intérieure en R&D (DIRD) s'élève à 7 milliards d'€ en Auvergne-Rhône-Alpes (2016) soit 14,2 % du total national et 2,7 % du PIB régional. La région est au second rang national. La DIRD d'Auvergne-Rhône-Alpes est réalisée à 69,5 % par des entreprises (soit 4 points de plus que

la moyenne nationale). 16 % des entreprises françaises bénéficiant du Crédit Impôt Recherche ont leur siège en Auvergne-Rhône-Alpes qui est la quatrième région de l'Union européenne pour le nombre de demandes de brevets européens. 22,1 % des demandes de brevets européens de la France sont issues de la région, une performance réalisée notamment en chimie-matériaux, instrumentation, électronique-électricité.

Source : cci.fr ; <https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/economie/chiffres> (consulté le 29 novembre 2019).

Document 8 – La tentation du crowdfunding.

Depuis leur légalisation, en 2014, les intermédiaires en financement participatif (IFP) explosent, avec 1,4 milliard d'euros collectés en 2018, en hausse de 39 % par rapport à 2017, selon le baromètre KPMG pour Financement participatif France, l'association du secteur. L'argent récolté par les 77 plates-formes de *crowdfunding* sondées concerne des dons, cagnottes et autres prêts entre particuliers, ainsi que le financement des PME, pour 700 millions d'euros l'an dernier. Cet élan devrait s'accélérer avec la loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), qui octroie un avantage inédit à ces placements : selon l'Institut pour l'éducation financière du public, « les instruments de dettes (titres participatifs, obligations à taux fixes, minibons) commercialisés par les plates-formes de financement participatif, ainsi que les obligations remboursables en actions non cotées, peuvent désormais être éligibles au PEA PME-ETI [plan d'épargne en actions petites et moyennes entreprises-entreprises de taille intermédiaire] ».

Source : *Le Monde Argent*, 2019.

Document 9 – La réglementation REACH.

Le lundi 4 juin 2018

REACH est un règlement européen (règlement n° 1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne. Il s'agit de recenser, d'évaluer et de contrôler les substances chimiques, fabriquées, importées, mises sur le marché européen.

Au 31 mai 2018, déjà plus de 20 000 substances chimiques sont connues et leurs risques potentiels établis ; l'Europe dispose ainsi des moyens juridiques et techniques pour garantir à tous un haut niveau de protection contre les risques liés aux substances chimiques.

[...] Depuis le 31 mai 2018, il n'est plus possible de fabriquer ou d'importer des substances à plus d'une tonne par an, si elles n'ont pas été enregistrées. En effet, selon le principe édicté par REACH, « pas de données, pas de marché ».

Les distributeurs et utilisateurs de substances chimiques sont aussi concernés du fait du risque d'usage illégal s'ils continuent à s'approvisionner en ces substances après le 31 mai 2018. Il leur est donc essentiel de s'assurer auprès des fournisseurs que les substances contenues dans les produits ou articles utilisées ont été correctement enregistrées. Pour s'enregistrer, il convient de se rendre sur le site de l'Agence Européenne des produits chimiques. [...]

Quels sont les objectifs de REACH ?

- Protéger la santé humaine et l'environnement face aux risques potentiels des substances chimiques ;
- Instaurer une information identique et transparente sur la nature et les risques des substances, telles quelles ou dans un mélange, du fournisseur jusqu'au client final ;
- Sécuriser la manipulation des substances chimiques par les salariés ;
- Renforcer la compétitivité de l'industrie, en particulier l'industrie chimique, secteur clé de l'économie en Europe.

Source : *Écologique-solidaire.gouv.fr* (consulté le 23 janvier 2020).

Document 10 – G7 : l'industrie textile très polluante s'engage pour l'environnement.

« Pour la première fois durant ce G7 ont va lancer une coalition d'actions pour le textile », a déclaré Emmanuel Macron samedi, rappelant que le textile est le deuxième secteur le plus polluant au Monde après les hydrocarbures et serait responsable d'un tiers de la pollution des océans.

« Pour la première fois, les entreprises du secteur vont s'engager à agir avec des dates, avec des objectifs, a souligné le chef de l'Etat lors d'une allocution télévisée à Biarritz.

À la veille de l'ouverture du sommet, 147 grandes marques ont signé vendredi « un pacte de la mode » (« fashion pact ») les engageant à avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Parmi les signataires – qui représentent au total près de la moitié du secteur au niveau mondial – figurent les géants Adidas, H&M, Zara, Nike, Carrefour, Prada ou encore Chanel.

Le français François-Henri Pinault, PDG du groupe Kering, (Gucci, Saint Laurent, Balenciaga, Alexander McQueen, Puma, ...) a été missionné par le gouvernement sur ce dossier, qu'il défendra à Biarritz.

Dépourvu de sanction, le « pacte de la mode » vise à atteindre zéro émission nette de CO2 d'ici 2050 et à passer à 100 % d'énergie renouvelable sur toute la chaîne d'approvisionnement d'ici à 2030. Les signataires s'engagent à présenter un bilan annuel de leurs efforts sur le sujet (Elizabeth Pineau avec Simon Carraud à Biarritz).

Source : « Les Échos », Investir – 24 août 2019.

SESSION 2020

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

CORRIGÉ

PROPOSITION DE CORRIGE

Remarque préalable.

Le corrigé proposé par Comptalia est souvent plus détaillé que ce que l'on est en droit d'attendre d'un candidat dans le temps imparti pour chaque épreuve.

À titre pédagogique le corrigé peut donc comporter des rappels de cours par exemple, non exigés dans le traitement du sujet.

I/ ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (10 points)

1. Caractériser le système productif français.

On peut définir le système productif français comme l'ensemble des unités de production localisées sur le territoire national, c'est-à-dire l'ensemble des secteurs institutionnels résidents. Nous allons analyser les caractéristiques, l'activité et les performances des entreprises qui constituent l'essentiel du système productif.

Au niveau des entités productives, on remarque la présence de quelques grands groupes et grandes entreprises très internationalisées, nos champions nationaux, mais à côté une faiblesse du nombre d'ETI et de grosses PME, telles que D.SAS, qui pourtant font le succès industriel de l'Allemagne par exemple. La trop petite taille de nos entreprises, révélée par le grand nombre de TPE semble nuire à nos performances en termes d'innovation et d'exportation.

En termes de branches économiques, le système productif français s'est considérablement tertiarié, le secteur tertiaire (marchand et non marchand) représentant près de 80 % de la V.A en 2018 contre environ 50 % en 1950 (document 1).

Dans le même temps, l'activité agricole continue de se marginaliser et le pays souffre de la désindustrialisation : la part de la V.A produite par les branches industrielles a été divisée par 2 entre 1950 et 2018 (document 1) et elle a régressé de 19 à 14 % entre 2000 et 2018, alors que celle de l'Allemagne se maintenait autour de 25 % sur la période (document 2).

Par ailleurs notre secteur industriel manque de spécialisations fortes, à l'exception du luxe, des cosmétiques et de l'aéronautique. On constate le déclin dans le secteur agro-alimentaire, le textile, l'automobile, la machine-outil ou les produits électroniques, ainsi qu'une présence insuffisante dans les activités innovantes comme les nouvelles technologies ou le numérique (Document 2). Ce manque de spécialisation forte transparaît dans le niveau du déficit du commerce extérieur de la France depuis près de 20 ans et dans la baisse du nombre d'entreprises exportatrices.

Le développement des PME et des ETI et la réindustrialisation sur de nouvelles activités technologiques et sur les filières porteuses d'avenir (comme le textile de spécialité) apparaissent comme des enjeux majeurs de politiques publiques mises en œuvre par l'État, l'Union européenne et les collectivités locales comme la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Analyser la contribution de l'investissement des entreprises à l'activité économique

L'investissement des entreprises est central pour le dynamisme économique. Rappelons que l'investissement est à la fois un moteur de l'activité économique en tant que composante de la demande finale et un facteur de la future croissance économique (en permettant la production plus efficiente de nouveaux biens et services). Les mécanismes macro-économiques de l'accélérateur et du multiplicateur rendent compte théoriquement des mécanismes de contribution de l'investissement à la croissance économique.

Selon le document 3, en 2018, l'investissement des entreprises non financières, mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe, s'élevait à plus de 303 milliards d'euros, ce qui représente une contribution de 0,5 point de croissance (sur 1,7 en 2018). Encore faudrait-il y ajouter l'investissement des entreprises financières et celui de la partie des ménages entrepreneurs individuels pour connaître la contribution totale des investissements des entreprises. De la même manière, la FBCF n'incorpore pas les investissements immatériels (hormis les logiciels), ce qui revient à sous-estimer la contribution de l'investissement des entreprises à la croissance économique. C'est dire l'importance de l'investissement dans le processus de croissance.

Sur les années 2015/2018, la dynamique de l'investissement des entreprises a été particulièrement forte, sa progression atteignant 3,7 % en moyenne sur la période, 4% en 2018. Parmi ces investissements, l'acquisition de logiciels a été très soutenue (Document 5). Ce dynamisme de l'investissement est stimulé par différents facteurs, comme l'amélioration de la santé financière des entreprises, la nécessité de s'adapter à un environnement économique de plus en plus changeant (notamment l'essor de l'économie numérique), la baisse historique des taux d'intérêt qui rend moins coûteuse la dette, la montée en puissance des soutiens publics et l'apparition de nouveaux modes de financement participatifs.

Le document 4, montre les différentes motivations de l'investissement des entreprises, soit par ordre décroissant : le renouvellement des capacités de production (28%), la recherche de gains de productivité (22%), les obligations réglementaires, dont les investissements visant à réduire l'empreinte carbone des entreprises (21 %), l'augmentation des capacités de production (17%) et le lancement de nouveaux produits (12%). L'investissement permet donc de maintenir l'appareil productif, d'améliorer son efficacité, de s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires, d'augmenter les capacités de production et de fabriquer de nouvelles valeurs d'usage. L'investissement stimule donc croissance intensive et extensive du système économique et compétitivité-prix et hors prix des entreprises : il apparaît donc logique que sa stimulation soit au cœur de la politique économique du gouvernement.

3. Analyser les modes de financement possibles pour les PME

Les PME comme D.SAS disposent de différents moyens pour financer leurs investissements. On distingue le financement interne, comme l'autofinancement, du financement externe intermédié (emprunt bancaire, crédit-bail, subventions publiques) et du financement externe de marché (désintermédié) comme l'augmentation de capital des entreprises cotées, les emprunts obligataires ou le financement participatif. Analysons ces différents moyens et leur dynamique :

- L'autofinancement, c'est-à-dire l'investissement des profits passés non distribués des entreprises. Ce financement logique est toutefois limité vu la taille des entreprises concernées. Néanmoins l'autofinancement couvre la totalité du besoin de financement des PME en 2018 (Document 5). Ceci peut s'expliquer par l'amélioration du taux de marge des entreprises ou par la faiblesse de leurs investissements.
- L'augmentation de capital, par l'émission de nouvelles actions. Mais l'étroitesse des fonds propres et de l'actionnariat limite ce montant du financement pour les PME. À moins de réaliser des augmentations de capital par le biais des FCPI ou du capital-risque pour les entreprises innovantes ou à fort potentiel de développement.
- Les crédits bancaires ou ceux proposés par des organismes financiers spécialisés. La faiblesse des taux d'intérêt est actuellement très favorable à ce type de financement dans la limite des taux d'endettement acceptés par les organismes financiers. C'est un moyen de financement privilégié par D.SAS

Le Meilleur de la formation en comptabilité-gestion à distance

- Le crédit-bail pour l'acquisition de matériels spécifiques. Ce mode de financement ne concerne que des investissements limités.
- Les subventions publiques (dans le cadre de l'aide à l'innovation ou aux exportations, notamment de la part de BPI France ou de celle de collectivités locales à l'instar de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; Document 6). On peut y intégrer à posteriori les crédits d'impôt accordés par l'État. Ces modes de financement sont en plein essor ces dernières années, avec la volonté des pouvoirs publics de soutien aux PME et aux ETI.
- Le financement participatif ou crowdfunding, apparu il y a quelques années avec le développement d'internet, est en plein développement. Il est bien adapté à la situation des PME innovantes.

4. Analyser les effets attendus de la réglementation européenne REACH sur les comportements des acteurs économiques.

La réglementation REACH a pour objectif global de sécuriser l'activité industrielle par la mise en place d'un système d'information débouchant sur des autorisations ou des interdictions d'utilisation de l'ensemble des substances chimiques utilisées par l'industrie. L'objectif est de garantir une meilleure sécurité sanitaire et environnementale liée à l'utilisation de ces substances chimiques. Toutes les entreprises produisant, achetant, important ou incorporant des substances chimiques sont concernées.

Cette réglementation est un instrument de la politique environnementale, au même titre que la taxation peut l'être.

La réglementation REACH repose sur un principe de coopération des acteurs, puisque l'ensemble des entreprises concernées mettent à disposition leurs informations sur les substances utilisées et les différentes circonstances de leur utilisation.

Un principe de solidarité juridique est adopté, puisque l'aval d'une filière est responsable de la qualité et de la véracité des informations fournies en amont par les fournisseurs ou les sous-traitants. Le système d'information sur les substances chimiques est donc co-produit par l'ensemble des entreprises concernées et va donner naissance à la réglementation pour l'ensemble des substances chimiques. Il est à noter que cette réglementation aura des effets sur l'innovation et la libre concurrence dans la mesure où les entreprises fournissent, rendent publique et partagent des informations de marché, comme les quantités utilisées, le stade de production concerné, les coûts obtenus. Il y a diminution de l'asymétrie d'informations entre les acteurs, mais peut-être aussi des comportements de passagers clandestins, certaines firmes attendant l'information sur les innovations des autres plutôt que de se lancer dans un processus coûteux et aléatoire de recherche.

Quoi qu'il en soit, la compétitivité de l'industrie chimique européenne devrait être renforcée, dans la mesure où le partage d'information sur les process de production devrait conduire à l'adoption des méthodes les plus efficaces par l'ensemble des entreprises du secteur.

Pour les salariés, la sécurité au travail devrait s'en trouver améliorée dans l'industrie chimique dans la mesure où ils pourront être informés sur la dangerosité des substances qu'ils manipulent.

De même, les consommateurs et les citoyens ont tout à gagner de cette réglementation. Les premiers étant mieux informés sur la composition (et l'éventuelle dangerosité) des produits qu'ils consomment, les seconds bénéficiant de produits plus respectueux de l'environnement.

Partie II – ARGUMENTATION (10 points)

Avertissement : hormis l'introduction et la conclusion qui sont présentées rédigées, le développement est présenté sous forme d'une argumentation détaillée.

Les politiques de soutien à l'innovation des entreprises sont-elles toujours efficaces ?**Introduction**

Les innovations sont partout dans le système économique du XXI^e siècle, elles fleurissent dans tous les secteurs, particulièrement tirées par les progrès des technologies de l'information, du numérique et de l'Intelligence Artificielle (IA). Porteuses d'indéniables progrès pour l'humanité et d'une meilleure satisfaction des besoins humains, elles n'en ont pas moins des conséquences délétères sur les entreprises qui ne les produisent pas, sur les produits et les emplois traditionnels devenus soudainement obsolètes : c'est la fameuse destruction créatrice chère à J.A.Schumpeter.

Selon cet auteur l'innovation correspond à l'introduction sur le marché d'une idée nouvelle, l'application industrielle et commerciale d'une invention. Elle est multiforme, concerne les produits, les méthodes de production et de transport, les marchés, les organisations industrielles, les matières premières et les nouvelles énergies. Elle est au cœur de la dynamique du capitalisme et son développement la raison d'être de l'entrepreneur.

De par son importance l'innovation est au cœur des préoccupations de la puissance publique (Union européenne, États et collectivités territoriales) qui cherchent à la stimuler par des politiques volontaristes utilisant différents moyens comme la fiscalité, la réglementation, les subventions à la recherche et l'accompagnement des entreprises.

La question se pose de savoir si ces politiques publiques sont nécessaires et toujours efficaces.

Pour répondre à cette question, nous verrons dans une première partie, que ces politiques publiques soient rendues nécessaires par le rôle fondamental joué par l'innovation dans le processus de la croissance économique et qu'elles reposent sur différents outils plus ou moins adaptés à l'environnement économique, pour ensuite dans une seconde partie nuancer notre propos en montrant qu'elles se heurtent à différents problèmes et contraintes.

Plan détaillé

Partie I – Nécessité et diversité des politiques de soutien à l'innovation

A – La compétition économique internationale et la recherche de croissance rendent les politiques de soutien à l'innovation indispensables.

- Les politiques de soutien à l'innovation génèrent la croissance économique.

Schumpeter a montré que l'innovation des entreprises explique les cycles longs de croissance de type Kondratiev. Dans ce cadre, les innovations génèrent croissance de l'activité, nouveaux emplois et revenus, apparition de nouvelles valeurs d'usage et une meilleure satisfaction des besoins humains.

- L'innovation est source de croissance endogène

La théorie de la croissance endogène, présentée initialement par P. Romer montre que la productivité globale dépend de l'accumulation du capital, physique, humain et particulièrement technologique, constitué du stock de connaissances et de savoir-faire. Cette accumulation permet de générer des innovations.

Ce capital technologique est porteur d'externalités positives (idée sous-jacente des grappes technologiques de Schumpeter) pour les autres agents économiques et permet donc une croissance autoentretenu.

Cette théorie justifie le bien-fondé des politiques de soutien au développement du capital technologique.

- Les politiques de soutien à l'innovation permettent d'affronter la concurrence internationale

La globalisation économique qui caractérise ces dernières décennies nous enseigne aussi que ce sont des politiques publiques et un volontarisme politique fort et pérenne, à l'instar de celui des États-Unis, de la Chine ou de l'Europe du Nord qui favorisent l'émergence de nouveaux acteurs industriels, de nouveaux marchés et qui permettent aux entreprises et aux nations de maintenir leur compétitivité au niveau mondial.

- Les politiques de soutien à l'innovation sont particulièrement adaptées pour accompagner les entreprises vers la soutenabilité de leur activité et leur transition énergétique et écologique, indispensables dans le contexte d'un réchauffement climatique rapide. Le développement durable et les politiques de lutte contre le réchauffement climatique dont les effets positifs sur les résultats économiques des entreprises se font sentir sur le long terme, rendent nécessaires cet accompagnement de la puissance publique.

- Les politiques publiques permettent l'accès à l'innovation pour les entreprises de taille modeste et ainsi de lutter contre la désindustrialisation.

Innover coûte cher et nécessite des moyens humains et financiers souvent inaccessibles aux PME.

Cette aide aux PME encouragera la spécialisation sur les marchés porteurs (comme les textiles techniques de D.SAS) et les activités et procédés à forte valeur dans le futur, ce qui permettra d'inverser la tendance à la désindustrialisation et celle de la délocalisation internationale de pans entiers de notre industrie.

À terme, c'est l'amélioration de la compétitivité-prix et hors prix des entreprises, ainsi que l'amélioration de l'attractivité du territoire, qui pourraient être obtenues pas des politiques publiques pertinentes de soutien à l'innovation.

B – Les politiques publiques comportent différents moyens dont l'utilisation a évolué dans le temps

- Les moyens traditionnels de politique de soutien à l'innovation

Constituer et entretenir un appareil public puissant de recherche fondamentale, considéré comme la première étape du processus d'innovation (CNRS, INRA...).

Choisir des secteurs stratégiques et des acteurs clés (les champions nationaux) pour concentrer l'effort d'innovation, censé profiter à toutes les entreprises participant à leur éco- système.

Subventions stratégiques aux entreprises et secteurs ciblés au travers de programmes et commandes publiques (TGV, Minitel, avions gros porteurs, plan informatique...).

- Le renouveau des moyens déployés pour soutenir l'innovation

Davantage d'accompagnement et d'aides directes aux entreprises et notamment pour celles de taille modeste.

Participation aux fonds propres des entreprises, en encourageant le capital-risque, en créant les FCPI ou la banque publique BPI France.

Élargissement des possibilités de financement sur les marchés financiers ou par le biais du développement du financement participatif (cf.document 8 sur le crowdfunding).

Crédit d'impôt recherche (CIR) et aides à l'embauche d'ingénieurs et de personnels dédiés aux activités de recherche.

Accompagnement et simplification du système de protection de la propriété intellectuelle et industrielle, en ce qui concerne les dépôts de brevet auprès de l'INPI et au niveau de l'Union européenne.

Création d'écosystèmes innovants locaux et spécialisés : les pôles de compétitivité qui regroupent des entreprises de toutes les tailles, des centres de recherche et de formation, des structures de financement dédiées aux activités ciblées.

Création d'un statut juridique particulier, la JEI, pour Jeune Entreprise Innovante, destinée à faciliter la création et le développement des Start up innovantes.

- Un élargissement des acteurs des politiques publiques

Au-delà des actions traditionnelles de l'État pour stimuler l'innovation, des initiatives sont prises au niveau de l'Union européenne (Stratégie Europe 2020), des collectivités territoriales (Régions et Métropoles) et des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Ces institutions décentralisées proposent un accompagnement et un soutien aux entreprises innovantes locales, comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou la Métropole du Grand Lyon, qui apportent leurs concours à des PME comme D.SAS (cf. Texte de présentation du sujet). À noter aussi la création de la banque publique d'investissement Bpifrance, issue du regroupement d'institutions (OSEO, CDC entreprise et le Fonds Stratégique d'investissement qui voit ses moyens et ses interventions en faveur du soutien des PME démultiplié (cf. document 6).

Transition : La politique de soutien à l'innovation doit permettre aux entreprises françaises de relever les nombreux défis auxquels elles ont à faire face comme les problèmes de compétitivité, la concurrence internationale exacerbée, la désindustrialisation, la trop faible présence dans les activités porteuses d'avenir. Pour cela de nombreux moyens ont été déployés, engagés par une grande diversité d'acteurs publics. Néanmoins, la question de l'efficacité de ces politiques reste posée au-delà de succès indéniables. En effet de nombreuses contraintes et limites pèsent sur de telles politiques, qui pourraient remettre en cause leur pertinence.

Partie II – Contraintes et limites des politiques de soutien à l'innovation

Les politiques de soutien à l'innovation sont contraintes et surtout présentent de nombreux risques et limites tant théoriques que factuelles.

A - Les contraintes et les risques pesant sur les politiques de soutien à l'innovation

Des contraintes concurrentielles, comme celles surveillées par Bruxelles et la Commission européenne : les politiques de soutien financier à l'innovation ne doivent pas être perçues comme des aides financières directes aux entreprises qui pénalisent les concurrents nationaux ou étrangers qui ne pourraient bénéficier de tels soutiens.

Ces aides publiques pourraient être vues comme l'expression d'un néoprotectionnisme de la part des partenaires commerciaux de la France et ainsi donner naissance à un nouveau conflit commercial avec ces partenaires (thèse sur les effets des politiques commerciales stratégiques soutenue par Paul Krugman) à une époque où de nombreuses tensions ont vu le jour entre les États-Unis, la Chine et l'UE, depuis l'élection de Donald Trump et la mise en place de son programme « America First ». Sans compter les sanctions possibles dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

Des contraintes économiques et financières. Étant donné l'importance du déficit et de la dette publique en France, se pose la question de l'importance des moyens financiers engagés pour soutenir l'innovation ainsi que leur pérennité.

B – De nombreuses limites quant à l'efficacité de ces politiques publiques**- Des limites théoriques**

La pensée libérale, des classiques aux monétaristes, en passant par les néoclassiques met en évidence le rôle perturbateur de l'intervention économique de l'État sur le fonctionnement des marchés, la concurrence et finalement les performances du système économique. Ces interventions aboutiraient à une allocation des ressources moins efficiente que celle obtenue spontanément par le marché, les ressources liées au financement de l'innovation n'échappant pas à cette règle.

Les aides ciblées sur certains secteurs et certaines entreprises faussent la concurrence et se font au détriment des secteurs et entreprises non aidées. Des aides peuvent être apportées à certains acteurs qui n'en auraient pas besoin (effet d'aubaine).

- Des limites liées aux compétences des décideurs et à l'organisation des politiques de soutien

Difficultés pour la puissance publique à identifier les projets innovants pertinents à soutenir. Les décideurs politiques n'auraient pas toujours les compétences cognitives pour identifier les meilleures actions à mener.

La prise de risque inhérente aux décisions de financement de projets innovants ambitieux est étrangère à la culture de la décision publique, alors qu'elle est inhérente à la décision d'entreprise. Dans ce contexte, on peut se demander si les choix, les engagements et les risques pris par des décideurs publics, comptables de l'argent public, sont toujours pertinents et suffisants.

La multiplication des acteurs publics intervenant dans le soutien à l'innovation (Europe, Etat, Collectivités territoriales), sans coordination particulière, aboutit à une redondance des moyens mis en œuvre, ainsi qu'à leur émiettement, ce qui nuit à l'efficacité de ces politiques.

C – Des résultats qui corroborent ces limites

Différentes études montrent que les classements de la France restent stables dans les paysages européen et mondial de l'innovation. Bien positionné sur les indicateurs de moyens, notre pays est moins performant sur les indicateurs de résultats (par exemple la DIRD (dépendance intérieure en recherche et développement) augmente peu en France et reste très éloignée de celle de la Chine, du Japon, des États-Unis ou des pays scandinaves). Ce n'est donc pas un manque de moyens publics qui est en cause, mais une trop faible efficacité du système. Par conséquent, il ne s'agit pas de dépenser plus d'argent public pour l'innovation, mais de le dépenser autrement et de manière plus efficace.

Par exemples bilans intermédiaires réalisés sur l'efficacité des pôles de compétitivité sont assez mitigés. Ils sont à comparer aux performances de structures semblables générées directement par les acteurs, à savoir les clusters du type Silicon Valley, dont l'efficacité n'est plus à démontrer.

La capacité des entreprises à innover ne dépend pas essentiellement de l'aide publique, mais plus fondamentalement de leurs résultats économiques et financiers. On peut donc se demander si le rétablissement de la compétitivité des entreprises obtenue par une baisse de la fiscalité (impôt sur les sociétés, impôts sur la production, charges sociales...) ne serait pas plus efficace du point de vue de la capacité à innover que les politiques publiques de soutien à l'innovation.

Conclusion

L'innovation est au cœur de la réussite économique des entreprises et des nations. Elle permet le maintien et la création de nouveaux emplois et revenus, de nouvelles entreprises. L'innovation est le meilleur moyen pour faire face à la désindustrialisation de notre pays, ainsi qu'à la concurrence internationale. La puissance publique consciente de cette réalité s'est engagée dans des politiques de soutien des entreprises pour l'innovation. Une panoplie impressionnante de moyens a été déployée pour ce faire, allant de l'accompagnement au financement de l'innovation en passant par une nouvelle stratégie pour faciliter la défense de la propriété intellectuelle ou la mise en réseau des compétences et des projets au moyen des pôles de compétitivité. Ces politiques ont évolué depuis une dizaine d'années et s'inscrivent davantage dans une logique d'incitation que par le passé, le soutien est plus décentralisée et plus en direction des entreprises de petite taille. Sans aucun doute de belles réussites sont à mettre à l'actif de telles politiques.

Néanmoins la pertinence de cette politique publique reste posée, contestée par la pensée libérale qui n'y voit qu'une nouvelle forme d'intervention de la puissance publique dans l'économie, contribuant à perturber l'efficacité du marché. Au-delà de cette remise en cause théorique de nombreuses limites peuvent être analysées quant à l'efficacité de telles politiques. De la même manière, les résultats mitigés obtenus ces dernières années en matière d'innovation posent question. Finalement, la meilleure politique de soutien à l'innovation ne serait-elle pas la libération du carcan fiscal, réglementaire et administratif qui pèse sur nos entreprises ?